

## FICHE D'IDENTITE

**Nom** : Etangs du Ségala

**Code FR** : 7300876

**Communes concernées** : Bournazel, Privezac, Roussennac, Anglars-St-Felix

**Superficie** : surface mouillée : 50,2 ha  
surface avec périmètre d'influence : 377 ha

**Etangs concernés** :

Grand étang de Privezac

Etang de Bournazel

Etang de Lagarrigue

Etangs du Roudillou

Etang d'Anglars

**Habitats** :

Habitats typiques des milieux aquatiques et rivulaires :

6 Habitats d'intérêt communautaire, comme les formations à nénuphar blanc et à châtaigne d'eau.

**Espèces** :

Présence de plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire comme : Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane, Cerf-volant, Agrion de Mercure

La Loutre d'Europe est potentiellement présente.

**Enjeux** :

- Assurer la gestion durable de la biodiversité végétale et animale autour des étangs du Ségala.

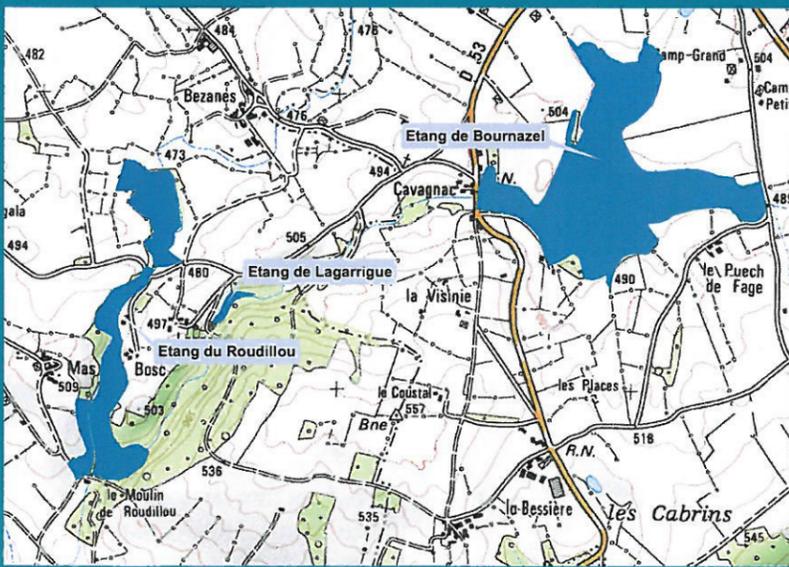
- Accompagner les activités valorisant économiquement et socialement l'attractivité du territoire Natura 2000

**Etat d'avancement** :

DOCOB validé en 2009

Animation du site à partir de 2010

### Pôle Nord-Est : Bournazel, La Garrigue, Roudillou



Crédit photos : SIAV2A - Pierre FARDEAU - Rural Concept

## CONTACTS

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

**ADASEA**

Maison de l'agriculture - 12000 RODEZ  
05.65.73.76.76

**DDT DE L'AVEYRON** - Rue de Bruxelles  
Bourran - 12000 RODEZ  
05.65.73.50.85

**DREAL** - 2 Bd Armand Duportal - BP 80002  
31009 TOULOUSE Cedex  
05-61.58.50.00

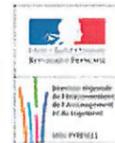
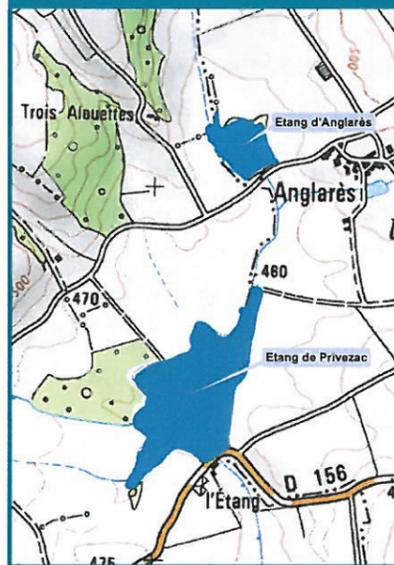
**SIAV 2A - Mairie** - 1 Place du Portail Haut  
12390 RIGNAC

## ENCORE PLUS D'INFOS

Site de la DREAL Midi-Pyrénées  
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>

Le portail Natura2000 du Ministère de l'écologie  
<http://www.natura2000.fr>

### Pôle Sud-Ouest : Anglars, Privezac



## EDITORIAL

Validé en 2009, le Document d'objectifs du site Natura 2000 « les étangs du Ségala » est mis en œuvre depuis deux ans par la structure animatrice l'ADASEA.

L'année 2011 a été dense en terme d'actions conduites en faveur de la préservation de ces étangs et de la biodiversité remarquable qui y est associée : engagement de différentes études en vue de restaurer les étangs endommagés au niveau des digues, réalisation des premiers contrats agri environnementaux dans les exploitations agricoles riveraines des étangs, poursuite de la lutte collective contre les ragondins et les rats musqués qui dégradent les berges, réflexion conduite par la mairie de Roussennac pour aménager pédagogiquement l'étang de Lagarrigue.

Ce site Natura 2000 a également servi d'exemple, dans le cadre des 6èmes Assises Nationales du Développement Durable, pour apporter un témoignage sur la thématique développement durable et préservation de la biodiversité.

A travers ce numéro 4, la parole est donnée aux acteurs locaux qui ont participé à la mise en œuvre de ces actions : en particulier ils vont nous dire comment la démarche Natura 2000 peut contribuer à accompagner le développement économique d'un territoire tout en préservant et valorisant son patrimoine naturel et culturel.

Catherine GUILLERM  
Directrice de l'ADASEA

### RESTAURATION DE L'ÉTANG ET DU MOULIN DE LAGARRIQUE

Roussennac est l'heureux propriétaire, depuis la fin des années 90, d'un ensemble moulin et étang au lieu dit « Lagarrigue ». Conscientes de la richesse patrimoniale qui leur avait été généreusement léguée, les municipalités successives ne s'en posaient pas moins d'interrogations quant à l'avenir à donner à ce « coin de paradis ». Si le bâtiment du moulin était resté dans l'état où le dernier meunier l'avait abandonné, le temps et les années avaient érodé le mécanisme, et l'étang s'était envasé et rempli de végétation. Il était donc urgent d'intervenir.

La municipalité engagea des travaux de débroussaillage qu'elle confia à l'association du BASTIDOU. Son équipe internationale de jeunes bénévoles œuvra plusieurs étés successifs pour aménager et nettoyer les abords du moulin et reconstruire la partie haute de la digue de l'étang.

La première étape d'un projet de réhabilitation était donc lancée et l'été 2006, la municipalité fit procéder au curage de l'étang, vaste et coûteux programme qui fut rendu possible par le remblayage en parallèle de l'ancienne décharge du canton. La politique de la « débrouille » à petits pas restait alors la seule alternative pour une commune qui souhaitait sauver son moulin sans amputer les priorités d'un budget communal bien limité.

C'est en 2007, avec l'intégration du site de Lagarrigue dans le programme Natura 2000 des étangs du Ségala, que Roussennac trouva les partenaires indispensables : l'ADASEA et le SIAV2A pour la conseiller et l'accompagner dans sa démarche de valorisation de ce patrimoine et pour sa recherche d'aides technique et matérielle. C'est ainsi qu'elle compte sur ces structures en 2012 pour monter et soutenir son projet de consolidation et d'étanchéisation de la digue.

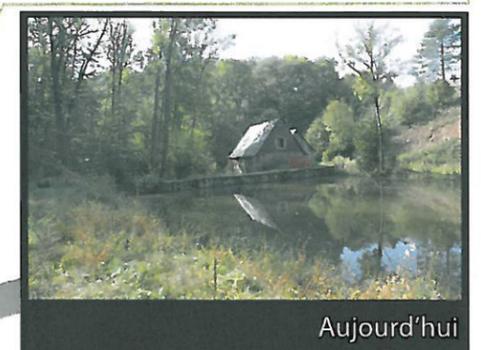
L'Equipe municipale a pour ambition de donner sens et réalité à son rêve de faire revivre le Moulin et de l'ouvrir au public, d'en faire un témoin de cette époque du début de la mécanisation où les hommes utilisaient déjà les énergies naturelles et renouvelables. L'atout naturel que constitue l'étang et ses abords servirait à l'implantation complémentaire d'un parcours de découverte de la biodiversité pour des groupes de scolaires ou autre public.

La commune de Roussennac est désormais plus sereine quant au devenir de « son petit coin de paradis » car elle sait pouvoir s'appuyer sur les aides des programmes suivants : LEADER porté par le GAL Quercy Rouergue, et Espaces Naturels et Sensibles (E.N.S.) porté par le Conseil Général. Ces aides vont permettre la sauvegarde du patrimoine naturel et bâti emblématique de son territoire.

Guy FLOTTES  
Maire de Roussennac



Hier



Aujourd'hui

Le moulin de l'étang de Lagarrigue

**Témoignages de :**

**Bernard REY** (Adjoint au Maire d'Anglars Saint-Félix,  
Président de la commission «ragondins» du SIAV2A).

**Vincent LAVERGNE** (Technicien du SIAV2A)

La régulation des populations de ragondins et rats musqués a été identifiée par les acteurs du territoire en tant qu'action prioritaire à mettre en oeuvre dans le cadre de la déclinaison du projet NATURA 2000 des étangs du Ségala.

Ces deux espèces non-autochtones engendrent depuis plusieurs années maintenant des dégâts sur les chaussées, digues, berges des étangs et cultures attenantes. Le seul impact sur les chaussées étant particulièrement dommageable pour la pérennité même des étangs patrimoniaux, il convenait d'identifier des solutions pour limiter efficacement les populations en présence.

Dans le courant de l'année 2011, le syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A), en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de l'Aveyron (FDC 12) s'est donc investi dans la mise en oeuvre d'actions coordonnées de lutte contre ces deux espèces nuisibles. Ces actions ont préalablement été définies en concertation entre plusieurs acteurs locaux déjà impliqués dans la régulation de ces espèces : propriétaires et gestionnaires des étangs, Présidents des sociétés de chasse locales, piégeurs agréés, chasseurs à l'arc, administration.

Dès le départ, le leitmotiv des acteurs a été de considérer que le meilleur moyen de lutte consistait à intervenir de manière complémentaire en utilisant l'ensemble des moyens de régulation existants à l'exclusion de l'empoisonnement, souvent peu efficace et néfaste d'un point de vue écologique.

Dans cette logique, deux actions spécifiques ont été engagées dans le courant de l'année 2011 avec l'appui de la démarche NATURA 2000 : organisation d'une session de formation au piégeage et signature de partenariats

permettant aux chasseurs à l'arc de réguler les ragondins et rats musqués sur les étangs du Ségala et la partie amont du bassin versant de l'Alzou.

L'implication de l'ensemble des acteurs concernés permet aujourd'hui d'observer des premiers résultats positifs (voir ci-dessous), sachant que le plus important est maintenant de pérenniser cette dynamique sur du long-terme.



Etang du Roudillou : les participants à la formation sur la régulation de la population de ragondin

**Premier bilan de l'opération**

Après la signature au printemps 2011, par les Présidents de sociétés de chasse, d'autorisations permettant l'intervention de chasseurs à l'arc : plus de 40 ragondins et rats musqués ont été éliminés grâce à l'intervention de 7 tireurs sur la période d'avril à octobre 2011.

Dans le même temps, la formation en vue de l'obtention de l'agrément de "piégeur" a été largement suivie par plus d'une vingtaine de personnes : élus locaux, agents municipaux, techniciens rivière, adhérents de sociétés de chasse et sociétés de pêche...

**ETUDE HYDRAULIQUE POUR LA  
RESTAURATION DES ÉTANGS**

L'objectif de cette étude, confiée à la structure AGERIN, est de proposer des solutions afin d'assurer la pérennité des étangs patrimoniaux présentant des barrages endommagés (effondrement, infiltration...) Cette étude, conduite à l'échelle de 4 étangs, est centrée sur une approche diagnostic, restauration et gestion durable des barrages. La finalité est d'aboutir à des propositions d'aménagement assurant à la fois une qualité de l'eau favorable aux habitats et aux espèces d'Intérêt Communautaire et une cohérence avec l'échelon du bassin versant (hydraulique et écosystème).

**Témoignage de Monsieur Patrick Marty  
(Président AAPPMA Aubin/Cransac/Montbazens)**

Le maintien en eau des étangs est indispensable pour la préservation des milieux. Avec le déficit pluviométrique que nous connaissons depuis quelques années, la remise et le maintien en état des digues et des barrages doivent être une priorité. Nous espérons que l'étude menée par le bureau AGERIN va permettre de proposer des solutions à cette problématique



Mur du barrage du moulin de Lagarrigue. La partie basse n'est plus étanche et dès le mois de juin, le plan d'eau est pratiquement vide.

**PROMOTION DU SITE NATURA 2000  
«LES ÉTANGS DU SÉGALA»**

Le 12 octobre 2011, une délégation Québécoise (composée de représentants d'organismes en charge du développement durable auprès des entreprises et d'éducation à l'environnement)



Visite du moulin de Lagarrigue par les québécois

a été accueillie par Monsieur Guy Flottes, maire de Roussennac, Vincent Lavergne du SIAV2A, Guy Bernat, Catherine Guillerm et Nicolas Cayssiols de l'ADASEA.

L'échange a porté sur la thématique : développement durable et préservation de la biodiversité, en s'appuyant sur l'exemple concret de la démarche Natura 2000 du site « les étangs du Ségala ».

Les québécois se sont intéressés en particulier au projet de chemin de randonnées et de valorisation pédagogique du moulin de Lagarrigue. Un débat a été ouvert sur la préservation de la « châtaigne d'eau », espèce patrimoniale sur les étangs du Ségala, espèce invasive sur les étangs québécois...

**LES AGRICULTEURS SE FORMENT**



Les agriculteurs sur une prairie en contrat MAE

Le 21 octobre 2011, les agriculteurs gestionnaires de la zone d'influence des étangs Natura 2000, ont été invités à suivre un petit circuit autour du Grand étang de Privezac afin d'observer la faune

et la flore, d'identifier les enjeux et menaces qui pèsent sur ces habitats naturels et ces espèces, et de débattre sur les bonnes pratiques agricoles favorables à leur conservation.

Le représentant de la LPO ayant apporté une longue vue, les participants à la formation ont pu observer : une grande aigrette, un martin pêcheur, une foulque, une poule d'eau, un petit héron, des colverts...